
Département du
Nord

N° du registre
des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville en séance publique, sous la présidence d'Alain BLONDEAU, Maire.

2026-07-08

Objet :
Prime des
médailleurs du
1er mai

Etaient présents :

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, EQUINE Philippe, CARY Thérèse, BALZANO Sylvain, DUMOULIN Audrey, DE WAZIERES Cyril, JONVILLE Régine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, HUIZINGA Martine, LOMBART Muriel, COMPERNOLLE Guillaume, DESCAMPS Jean-Yves, GELY Mélissa, GODSENS Claude, SANSSE Elisabeth, CRACCO Stéphane, BLANPAIN Didier, VANHEY Patrice, STOLL Aurélie.

Formant la majorité des membres en exercice

Date de
convocation
26/06/2026

Excusés :

BOURGOIS Vincent, pouvoir Christine DUQUESNE
TURPIN Patrice, pouvoir Patrice VANHEY
PIRET Annick, pouvoir Cécile LAMBRAY
CLAVET Céline, pouvoir Alain BLONDEAU
TOTTEL Sabine, pouvoir Mélissa GELY

Date d'affichage
08/07/26

Absent : SELOSSE Laurence

Nombre de
Conseillers

Secrétaire de séance : PLANCQ Carmen

En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 28

Vu le CGCT,

Vu la délibération du conseil municipal du 10/10/2005 relative à la prime versée aux médaillés du travail,

Considérant la nécessité de faire évoluer les modes de versement et les montants,

Suite à la commission « finances » du 23/06/26,

Par délibération du conseil municipal du 10/10/2005, la commune a accordé chaque 1^{er} mai une prime en espèces aux administrés salariés du secteur privé décorés de la médaille du travail, remise au cours d'une réception organisée en leur honneur.

Cette prime étant dorénavant versée par chèque bancaire et non en espèces, il convient de redélibérer pour mettre à jour le mode de versement.

Les montants à verser sont également modifiés comme suit :

- | | | |
|---|--------|-------|
| • Médaille d'argent, 20 ans d'activité : | 21.00€ | → 20€ |
| • Médaille de vermeil, 30 ans d'activité : | 23.00€ | → 30€ |
| • Médaille d'or, 35 ans d'activité : | 27.00€ | → 35€ |
| • Grande médaille d'or, 40 ans d'activité : | 29.00€ | → 40€ |

A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve l'abrogation de l'ancienne délibération, autorise la mise à jour du mode de versement et du montant de la prime des médaillés du travail selon les modalités présentées et permet l'imputation des dépenses sur le budget de fonctionnement de la commune.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, EQUINE Philippe, CARY Thérèse, BALZANO Sylvain, DUMOULIN Audrey, DE WAZIERES Cyril, JONVILLE Régine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent (pouvoir Christine DUQUESNE), HUIZINGA Martine, TURPIN Patrice (pouvoir Patrice VANHEY), LOMBART Muriel, COMPERNOLLE Guillaume, PIRET Annick (pouvoir Cécile LAMBRAY), DESCAMPS Jean-Yves, GELY Mélissa, GODSENS Claude, SANSSE Elisabeth, CRACCO Stéphane, CLAVET Céline (pouvoir Alain BLONDEAU), BLANPAIN Didier, TOTTEL Sabine (pouvoir Mélissa GELY), VANHEY Patrice, STOLL Aurélie.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an précités.

Pour extrait conforme.

La présente délibération est certifiée exécutoire par sa publication et sa transmission en Préfecture.

La secrétaire de séance,


Carmen PLANCQ


Le Maire,

Alain BLONDEAU


